



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/02/19/3

portant sur

L'ADOPTION POUR 2024 DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS PAYANTES DE SERVICES AUX ENTREPRISES ET DE LOCATION DE SALLE

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 19 février 2024*

PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU, chargée de mission action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

43 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame GASTAUD Fabienne – Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs DEBAISIEUX Jean-Marie, LABAT André, LEMETEYER Chantal, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, LAPIERRE Nathalie, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, MARIN Christophe, MARIO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE

Les missions obligatoires remplies par la CCI Nice Côte d'Azur, en vertu des dispositions législatives et réglementaires et donnant lieu à des prestations et services rendus aux usagers, constituent des missions de service public administratif qui, lorsqu'elles ne sont pas exercées à titre gratuit, sont facturées aux usagers conformément au barème fixé par le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Les prestations supplémentaires aux services publics obligatoires assurés par la CCINCA sont, quant à elles, facturées aux usagers en tenant compte de la contrepartie directe de la prestation et de la valeur économique de la prestation pour son bénéficiaire.

La redevance peut ainsi dépasser le coût de revient du service.

- ❖ Les prestations proposées par la Direction Appui aux Entreprises et aux Territoires s'adressent :
 - ✓ aux créateurs d'entreprise
 - ✓ aux entreprises tous secteurs et toutes tailles
 - ✓ aux acteurs publics

- ❖ La fixation des tarifs dépend de la nature des activités concernées.

Le règlement intérieur de la CCINCA fixe les différentes catégories et la procédure de validation des tarifs (articles 103 et 104 du Règlement intérieur de la CCINCA).

Concernant les prestations dont les prix sont établis « sur devis », des coûts/jour ont été définis selon le mode de calcul suivant :

(coût masse salariale/j + frais fixes) + 20% de marge

	Coût en € HT /j pour 2024
Conseiller junior	450
Conseiller senior	550
Manager	800

VUS

- L'article D.711-67 du Code de commerce ;
- Les articles 103 et 104 du Règlement intérieur de la CCINCA relatifs à la tarification des services ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 05 février 2024 ;
- L'avis favorable de la Commission des Finances en date du 08 février 2024.



CONSIDERANT

- ▶ L'exposé préalable ci-dessus et la présentation des grilles tarifaires effectuée en séance ;
- ▶ Que conformément aux dispositions de l'article 103 du Règlement intérieur de la CCINCA, les tarifications des prestations supplémentaires aux services publics obligatoires assurés par la CCINCA en vertu des dispositions législatives ou réglementaires sont fixées dans les conditions suivantes et adoptées par l'Assemblée Générale après avis de la Commission des finances :
 - la redevance est la contrepartie directe de la prestation ;
 - la redevance peut dépasser le coût de revient du service notamment pour tenir compte de la valeur économique de la prestation pour son bénéficiaire ;
 - le contenu et la tarification de la prestation doivent être portés à la connaissance des usagers.
- ▶ Que conformément aux dispositions de l'article 104 du Règlement intérieur de la CCINCA, les tarifications des services de la CCI autres que celles fixées par un texte législatif ou réglementaire et celles visées à l'article 103 ci-dessus, sont fixées par l'Assemblée Générale après avis de la Commission des finances.
- ▶ Que conformément aux dispositions des articles 103 et 104 du Règlement intérieur de la CCINCA, Le contenu des conditions générales de vente des prestations et la tarification correspondante sont affichés et mis à disposition des usagers dans les locaux de la CCINCA accueillant le public.

Ils sont également mis en ligne sur le site Internet de la CCINCA.
- ☞ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption de la présente délibération lors de séance du 05 février 2024 ;
- ☞ Que la Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 08 février 2024.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **ADOPTENT**, pour une application à compter du 1er janvier 2024, la grille tarifaire proposée relative aux prestations payantes de services aux entreprises et à la location des salles des sites de la CCINCA ;
- ▶ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de procéder à un affichage et à une publication sur le site internet de la CCINCA de la grille tarifaire ainsi adoptée, afin que cette dernière soit opposable aux usagers à compter du 1^{er} janvier 2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 63 **Nombre de départs 0**
Nombre de participants au vote : 43 (*quorum : 32, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 35

Abstention : 8 Contre : 0 Pour : 35

Nice, le 19 février 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

